



Conseil

Distr. générale
3 mai 2010
Français
Original : anglais

Seizième session
Kingston (Jamaïque)
26 avril-7 mai 2010

Décision du Conseil concernant le budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2011-2012

Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,

Considérant la recommandation de la Commission des finances,

1. *Recommande* que l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins adopte le budget de l'Autorité pour l'exercice 2011-2012, d'un montant de 13 014 700 dollars, comme recommandé par le Secrétaire général;
2. *Recommande également* que l'Assemblée adopte le projet de résolution ci-après :

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

1. *Adopte* le budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2011-2012, d'un montant de 13 014 700 dollars des États-Unis;
2. *Autorise* le Secrétaire général à fixer le barème des contributions pour 2011 et 2012 en fonction du barème utilisé pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2010, compte tenu du fait que le taux plafond sera de 22 % et le taux plancher de 0,01 % et que le taux de 16,587 % sera utilisé pour calculer la contribution du Japon au budget de l'Autorité pour 2011 et 2012;
3. *Autorise également* le Secrétaire général à effectuer, en 2011 et 2012, des virements de crédits entre chapitres d'un montant ne dépassant pas 20 % des crédits ouverts à chaque chapitre;
4. *Demande instamment* aux membres de l'Autorité de verser leur contribution au budget intégralement et en temps voulu;
5. *Décide* de porter à 560 000 dollars le montant du Fonds de roulement, comme énoncé au paragraphe 6 du rapport de la Commission des finances (ISBA/16/A/5-ISBA/16/C/8), étant entendu que les avances



complémentaires nécessaires au Fonds de roulement seront échelonnées sur les deux prochains exercices financiers;

6. *Demande* à tous les membres de l'Autorité de contribuer au Fonds de dotation de l'Autorité internationale des fonds marins pour la recherche scientifique marine et au Fonds de contributions volontaires.

*154^e séance
3 mai 2010*